

*Allocations familiales—Loi*

**M. Orlikow:** Vous êtes le seul à être de cet avis.

**M. Epp (Provencher):** Je ne peux simplement pas accepter de ne pas rectifier les choses et de laisser le débat se poursuivre sur les faussetés qu'a énoncées le député.

D'abord, il a dit que le gouvernement allait réduire les allocations familiales de \$31.50 par mois. C'est faux. C'est là le montant de prestations mensuelles.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre, s'il vous plaît. Il me faut le consentement unanime de la Chambre pour accorder à nouveau la parole au ministre, car je constate qu'il a déjà pris la parole le 11 décembre. Y a-t-il consentement unanime à cet égard?

**Des voix:** D'accord.

**Mme Mitchell:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je le regrette, mais le ministre ne peut poursuivre. La parole est au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

**M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell):** Monsieur le Président, j'aurais été ravi d'entendre ce que le ministre avait encore à dire. J'avais un peu le sentiment qu'il allait déclarer qu'il voulait retirer le projet de loi. S'il peut nous assurer que c'est bien là ce qu'il était sur le point de faire, je suis persuadé que je pourrais amener notre collègue qui n'était pas d'accord pour le laisser parler à reconsidérer sa décision et à donner l'occasion au ministre de retirer ce vilain projet de loi dont nous sommes aujourd'hui saisis. Toutefois, il vaudrait mieux que nous ne comptions pas trop là-dessus.

Voici que nous donnons un dernier coup au projet de loi C-70, qui se veut une dernière tentative pour les députés de convaincre le gouvernement de retirer son projet de loi, de le modifier ou de l'améliorer.

**Une voix:** Pas question.

**M. Boudria:** Un député conservateur d'en face dit qu'il n'en est pas question. Ce sont ces mêmes députés qui un jour ont appuyé le projet de loi tendant à désindexer les prestations de sécurité de la vieillesse proposé par le gouvernement. Je dirai au député d'en face qui dit que le gouvernement ne va pas retirer ce projet de loi que, si d'autres députés et lui défendaient un peu mieux les intérêts de leurs commettants au lieu d'appuyer le gouvernement sans savoir s'il ne reviendra pas sur sa position, leurs propres intérêts et ceux des électeurs qu'ils prétendent représenter seraient beaucoup mieux servis.

● (1130)

[Français]

Monsieur le Président, j'aimerais vous rappeler les représentations que la Chambre des communes a eues concernant le projet de loi C-70. J'aimerais porter à votre attention qu'en date du 25 septembre 1985, le réseau d'action et d'information pour les femmes écrivait au premier ministre (M. Mulroney) dans une lettre sur livraison spéciale, l'informant que le projet de loi désindexant les allocations familiales était, en ces mots: «une catastrophe».

Monsieur le Président, le 4 novembre 1985, la Confédération des organismes familiaux du Québec présentait un mémoire à la Commission parlementaire également exprimant l'avis que le projet de loi C-70 devait être annulé.

La Fédération des unions de familles incorporée, en date du 23 octobre 1985, tenait des propos semblables.

Le 21 octobre, la Fédération des femmes canadiennes françaises, section Sacré-Cœur d'Ottawa, exprimait également le même avis.

[Traduction]

Le Comité canadien d'action sur la situation de la femme désapprouve également cette mesure budgétaire.

[Français]

La Fédération des femmes du Québec, au mois d'octobre 1985, a également présenté un mémoire semblable. En octobre 1985, la Fédération des associations des familles monoparentales du Québec exprimait son désaccord sur cette mesure.

Monsieur le Président, un autre regroupement, l'AFEAS, disait également dans un mémoire, le 30 octobre 1985, que le projet de loi devait être retiré ou modifié.

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a également manifesté son désaccord sur le projet de loi C-70.

[Traduction]

Nous avons également reçu un mémoire du sous-ministre et du ministre des Services sociaux et communautaires du gouvernement du Manitoba. De même, la Coalition pour le soutien des assistés sociaux de la ville de Calgary a manifesté dans un mémoire son opposition à cette initiative budgétaire. Un très grand nombre d'organismes ont tenu à rédiger un mémoire.

Le gouvernement affirme qu'il consulte les Canadiens. Il nous l'a déjà dit. Les conservateurs ont déjà répété, ici et ailleurs, qu'ils n'étaient pas partisans de l'affrontement. Ils ont dit qu'ils voulaient vraiment consulter le grand public et le représenter fidèlement. C'est leur dernière chance de prouver aujourd'hui, à l'occasion de l'étude du C-70, qu'ils consultent effectivement, écoutent et ne se contentent pas de recevoir des mémoires. Écouter est important. Le gouvernement a une dernière occasion de montrer qu'il est à l'écoute des Canadiens.

[Français]

Monsieur le Président, au mois d'août l'an dernier, un groupe de députés du parti libéral sous ma présidence a écouté plusieurs canadiens, plusieurs regroupements nous présenter des brefs sur le budget. Un groupe de Canadiens qui a présenté un bref au Colloque libéral du mois d'août l'an dernier était l'Union des récipiendaires d'assistance sociale de Prescott et Russell dans ma circonscription. Et, sans vous lire tout le bref, monsieur le Président, parce que le temps ne le permet pas, laissez-moi quand même vous en lire une partie, en particulier la conclusion qui se lit comme suit: